

Importance de déNONcer !

Dénoncer, c'est demander de l'aide pour soi ou pour l'autre. C'est de dire « **NON** » à une situation inacceptable.

C'est différent que de rapporter dans le but de mettre l'autre dans l'embarras, de le voir puni.

Ressources !

www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/aide-et-soutien/intimidation-et-violence-a-lecole/

Mojagis.com

Jeunes

Tel-jeunes : 1-800-263-2266
www.teljeunes.com

Jeunesse, J'écoute : 1-800-668-6868
www.jeunessejecoute.ca

Parents

Ligne Parents : 1-800-361-5085
www.ligneparents.com

CLSC Du Vieux Lachine: 514-639-0650

www.habilomedias.ca/pour-parents

www.cyberaide.ca

SPVM: PDQ #8: 514-280-0108
<https://spvm.qc.ca/fr/Jeunesse>

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (13 L.I.P.).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.).

Conflit

Un conflit émerge lorsqu'un différend survient. Le conflit implique généralement un rapport de force égal entre les individus. De telles situations font partie intégrante du développement de la socialisation, ce qui n'est pas le cas de l'intimidation.

ATTENTION.

Ne pas confondre...

Une bagarre, une insulte ou une menace isolée ne constitue pas nécessairement des actes d'intimidation, il s'agit plutôt de gestes ou paroles violentes et répréhensibles sur lesquels il faut intervenir!



École Secondaire Dalbé-Viau



Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Approuvé par le
conseil d'établissement
le (2020-06-01)

740, Esther-Blondin
Lachine, Québec
H8S-4G4
514-855-4232

Pour la version intégrale
du plan de lutte :
dalbe-viau.ecolelachine.com

Mot de la direction

Chers parents,

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012, obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Teinté des valeurs de respect, d'équité de responsabilité et de courage, notre plan de lutte fait état de nos objectifs annuels et des actions qui en découlent.

Nous croyons que le travail amorcé en collaboration avec les membres de l'école nous permettra de poser des actions planifiées en terme de prévention et d'agir en concertation.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que votre enfant s'épanouisse dans un climat sain et sécuritaire.

Josée Ranger
direction

Actions prioritaires

Portrait de la situation

Pour inciter l'élève à devenir un citoyen engagé, l'école Dalbé-Viau s'inspire des grandes valeurs suivantes: La persévérance, l'autonomie, le respect et la bienveillance.

Mesures de prévention

Différents moyens ont été mis de l'avant pour prévenir et intervenir: formation d'un comité pour le plan de lutte à la violence et à l'intimidation, révision de notre code de vie, surveillance active et bienveillante, activités lors des périodes du dîner, formation du personnel, ateliers de prévention dans les classes, semaine thématique, etc.

Confidentialité!

Les intervenants prennent toutes les précautions nécessaires pour que le traitement du signalement demeure confidentiel.

Pour dénoncer une situation

Si vous souhaitez dénoncer en toute confidentialité une situation de violence ou d'intimidation,

Veillez communiquer avec:

- Nom: réception
- Numéro de téléphone: 514-855-4232
- Courriel:
Direction.EcoleDalbe-Viau@CSSMB.qc.ca

Actions à l'école

Lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté :

- Réagir et intervenir sur-le-champ.
- Rassurer l'élève victime et les témoins.
- Recueillir des informations, rencontrer individuellement les personnes impliquées.
- Rechercher des solutions en collaboration avec l'élève, les parents et les adultes de l'école.
- Établir les interventions à privilégier auprès des élèves victimes, témoins et auteurs d'agressions (suivi, mesures d'aide, plan de sécurité ou d'accompagnement, conséquences et sanctions). Déterminer les interventions en fonction de la gravité, de la fréquence et de la détresse engendrée.
- Revoir la situation avec l'ensemble des personnes impliquées.

Parents : précieux partenaires!

La collaboration des parents avec l'école constitue la meilleure protection des enfants.

Actions à la maison

- Être à l'écoute de votre enfant.
- Poser des questions.
- Dénoncer en rejoignant la réception de l'école qui vous dirigera vers la personne responsable du dossier violence/intimidation de votre enfant.
- Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants.
- Communiquer avec l'école si vous avez des inquiétudes en lien avec la violence ou l'intimidation.